

Image not found or type unknown



Frais d'édition de relevé - mutuelle

Par **ster4500**, le **11/04/2009** à **19:55**

Bonjour,

Ma mutuelle d'entreprise m'envoie, à chaque remboursement, un relevé faisant le récapitulatif des sommes remboursées. Or ils me facturent systématiquement 0.76€ de frais d'édition de relevé.

Je voudrais donc savoir si cette pratique est encadrée, et dans quelle mesure elle est légale.

Merci d'avance,

Stéphane